



# Conseil Municipal du 24 avril 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation  
17/04/2025

Conseillers en exercice  
19

**Présidente** : Mme Brigitte MEL

**Secrétaire de séance** : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 24 avril 2025, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Bernard LACHIVER, Sandie COZ, Jérôme CALMELS, Raymond TESSIER, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Nadège RUAULT, Caroline JACQ, Florence SIMON, Erwan MORVAN Benoît PERIOU et Mohamed KCHACH

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Gwénaëlle QUERE à Brigitte MEL, Françoise LAURENT à Caroline JACQ, Michèle GALOPIN à Daniel GUÉZENNEC, Guy LE FUR à Bernard LACHIVER et Anaïs MEL à Jérôme CALMELS.

### D 2025 04 24 01 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose au conseil l'attribution d'un certain nombre de subventions aux diverses structures, organismes et associations communales ou extra-communales qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2025	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
F.C.P.	1 200,00 €	19			
S.R.D.M.	1 500,00 €	19			
GALV AN DANS	300,00 €	18			Sandie COZ
GALV AN DANS CELTYTUD	2 000,00 €	18			Sandie COZ
AMICALE DES RETRAITES	250,00 €	19			
AMIS DE ST ANTOINE	900,00 €	19			
PLOUEZOC'H ASSOCIATIONS - 13 juillet	1 000,00 €	19			
ANCIENS COMBATTANTS Union	110,00 €	19			
PARENTS D'ELEVES - ECOLE PUBLIQUE	2 000,00 €	19			
APE CLASSE DE NEIGE ( <i>provision pour 2026</i> )	1 000,00 €	19			
ASSOCIATION PLAISANCIERS BARNENEZ	800,00 €	19			
GSMP	800,00 €	19			
TRAON NEVEZ	350,00 €	19			
REPAS PARTAGES	350,00 €	19			
PATRIMOINE ET CHEMINS DE PLOUEZOC'H	2 000,00 €	17			Leïla CARACCHIOLI et Françoise LAURENT

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2025	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
PEP53 (factures 2023et 2024)	755,00 €	19			
ADMR	1 440,00 €	19			
SON AR MEIN	300,00 €	19			
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €	19			
SECOURS POPULAIRE	150,00 €	19			
SNSM	200,00 €	19			
ASAD	150,00 €	18			Françoise LAURENT
CENTRE HOSPITALIER LANMEUR	150,00 €	19			
AAEBEP - RASED	123,00 €	18		1	
A.PRENONS-AUTREMENT	50,00 €	19			
SOLIDARITE PAYSANS	50,00 €	19			
PETIT TOUR DE FRANCE CYCLISTE	200,00 €	19			
LES UTOPISTES EN ACTION	50,00 €	19			
JPV 29	50,00 €	19			
Groupement des Agriculteurs Biologiques - GAB 29	100,00 €	19			
ANIMSENIORS - LANMEUR	50,00 €	19			
LEUCEMIE ESPOIR 29	50,00 €	19			

**D 2025 04 24 02 – DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**  
**APPEL A PROJETS FDSR 2025**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil que le Conseil Départemental mobilise chaque année le produit des amendes de police au profit d'un Fonds Départemental de Sécurité Routière. Un appel à projets relatif à des travaux de sécurisation de voirie effectués sur 2025 est lancé par le Département.

Madame le Maire propose de déposer un dossier concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route du Corniou et de la route de Saint-Antoine.

Ces travaux consistent :

- à la mise en place de deux chicanes doubles, de priorité à droite et à la création d'une zone 30 sur la route du Corniou, pour réduire la vitesse et sécuriser les accès piétons et vélos ;
- à la délimitation et matérialisation de la limite voirie publique/parking privé de la route de Saint-Antoine avec identification d'une zone 30 cyclable.

Le coût global estimé est de 17.097,36 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire :

- à déposer un dossier au titre de l'appel à projets FDSR 2025 auprès du Département pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route du Corniou et de la Route de Saint-Antoine,
- à signer tout document y afférent.

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**D 2025 04 24 03 – AUTORISATION OCCUPATION PRECAIRE DE TERRAINS**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'elle a été destinataire d'une demande de la part de Madame Joy MANIERE pour occuper les terrains communaux cadastrés B612 et B613, d'une superficie de 14.110 m<sup>2</sup>, afin d'y faire pâturer ses chevaux.

Madame le Maire propose de délivrer cette autorisation sous forme de convention d'occupation précaire d'une durée d'un an renouvelable moyennant une indemnité d'occupation de 120 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à établir et signer une convention d'occupation précaire des terrains communaux cadastrés B612 et B613 avec Madame Joy MANIERE, pour le pâturage de ses chevaux, pour une durée d'un an renouvelable. L'indemnité d'occupation est fixée à 120 € par an.

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 CONTRE et 1 ABSTENTION)